



SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO

Assemblées Générales des Actionnaires du 25 septembre 2009

Monte-Carlo, le 25 septembre 2009.

Les Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire de la Société des Bains de Mer ont été tenues ce vendredi 25 septembre au Sporting d'Hiver à Monte-Carlo, en présence des membres du Conseil d'Administration.

Les actionnaires présents ou représentés ont adopté l'ensemble des résolutions proposées.

Approbation des comptes de l'exercice 2008/2009, fixation du dividende et perspectives

Le dividende proposé, qui sera mis en paiement à compter du 12 octobre 2009, a été approuvé : il sera de € 0,60 par action contre € 110 l'an passé (€ 11 avant division par dix du nominal de l'action). Le dernier jour de négociation droit attaché est fixé au 30 septembre 2009.

Commentant l'exercice 2008/2009 écoulé et les perspectives futures, Jean-Luc Biamonti, Président du Conseil d'Administration, a indiqué : « L'exercice 2008/2009 marque un coup d'arrêt à la progression constante du résultat qu'a connue le Groupe au cours des quatre années sociales précédentes. Il se caractérise par deux périodes distinctes ; un premier semestre, jusqu'en septembre 2008, en ligne avec les meilleures performances récentes de la Société et un second semestre où la dégradation de la conjoncture économique mondiale ainsi que l'application de la loi contre le tabagisme ont fortement impacté ses activités. Face à cette dégradation, le Conseil d'Administration et la Direction Générale ont immédiatement adopté les mesures d'économie qui s'imposaient avec une vigilance accrue en matière de contrôle des coûts, et ce, dans l'attente d'une reprise de l'économie ».

Afin de profiter pleinement de la reprise lorsqu'elle se produira, le Président a par ailleurs rappelé que le Groupe a décidé de poursuivre une politique d'investissements ambitieuse pour, non seulement maintenir ses exploitations au plus haut niveau recherché par sa clientèle, mais aussi pour lui offrir de nouveaux produits conformes à ses attentes. Ainsi, au cours de l'exercice, le Monte-Carlo Beach Hotel a été entièrement rénové avec une décoration signée par India Mahdavi et réouvert en mai 2009. Le Groupe a également agrandi le Café de Paris afin de permettre à ses clients fumeurs de bénéficier d'un nouvel espace dans lequel ils peuvent jouer. Afin d'élargir la gamme des produits offerts à sa clientèle, plusieurs autres chantiers ont été entrepris : reconstruction, en lieu et place de l'ancien hôtel Balmoral, de sept appartements de grand luxe en plein centre de la Principauté qui bénéficieront de toutes les prestations hôtelières de l'Hôtel Hermitage mitoyen ; aménagement d'une salle de conférences,

dans le sous-sol de l'Hôtel Hermitage qui permettra à cet établissement de mieux servir une clientèle d'affaires ; refonte de l'espace Cabaret qui sera divisé en deux points de vente : un restaurant asiatique et un lounge qui ouvriront leurs portes pour le Grand Prix Automobile F1 2010.

Enfin, le Président a rappelé que la Société, soucieuse de se préparer à une future ouverture des jeux en ligne, a décidé de participer à l'expansion de ce secteur au travers d'une association à égalité avec la Financière Lov, contrôlée par M. Stéphane Courbit, déjà propriétaire par l'intermédiaire de Mangas Gaming de la société Betcliv. Grâce à une augmentation de capital que le Groupe a souscrite, Mangas Gaming a pu acquérir deux sociétés pour compléter sa présence en Europe : Bet-At-Home (Allemagne, Autriche et Pologne) et Expekt (pays scandinaves).

Changements intervenus au sein du Conseil d'Administration

Le Président a annoncé que M. Marco Piccinini, qui exerçait les fonctions d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale depuis 1998, n'a pas souhaité voir renouveler son mandat. Le Président l'a remercié pour le temps considérable qu'il a consacré à la Société, ses compétences multiples et l'efficacité de son implication dans le développement du Groupe. Par ailleurs, l'Assemblée Générale a ratifié la nomination, en qualité d'Administrateur, de M. Pierre Svara, pour une durée de six ans.

Autorisation de rachat des actions de la Société

L'Assemblée Générale a également voté la modification de l'article 41 des statuts, en vue d'y faire figurer la possibilité pour la Société de racheter ses propres actions telle qu'en dispose la vaste majorité des sociétés cotées en bourse.

Participation du personnel à la vie de l'entreprise

Enfin, l'Assemblée Générale a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2008, qui s'est traduite par la création de 66 080 actions souscrites par les salariés à leur valeur nominale de 1 €.

Souhaitant conforter l'association du personnel à la marche de l'entreprise, outre l'intérêt manifesté par celui-ci à l'occasion des augmentations précédentes et compte tenu de la performance de l'exercice, la Société a décidé de procéder à une nouvelle augmentation de capital dans des conditions similaires aux précédentes, en attribuant à chaque membre du personnel le droit de souscrire dix actions de la Société à son nominal de 1 €.

www.montecarloresort.com

ISIN : MC0000031187